

## Branchement électrique pour les professionnels

Pour raccorder un nouveau local au réseau public d'électricité, faire poser un compteur supplémentaire ou déplacer un compteur existant, les professionnels doivent en faire la demande auprès du gestionnaire de réseau. Cette demande peut [se faire en ligne](#) et nécessite des documents comme le plan de masse, l'extrait cadastral ou l'accord d'urbanisme, afin que le gestionnaire puisse estimer les travaux nécessaires. La puissance de compteur souhaitée et la date de raccordement désirée seront également demandées. Les démarches pour un compteur de moins de 36 kVA sur un terrain viabilisé coûtent environ 300 € HT et prennent minimum 2 mois. Pour les terrains non viabilisés, le tarif peut aller jusqu'à 1 550 € HT dans une rue non desservie en électricité. Les démarches pour des puissances supérieures à 36 kVA tarderont entre 4 et 9 mois selon la disponibilité de la puissance sur le réseau, les tarifs varient trop amplement pour donner une estimation. Une fois le raccordement effectué, le professionnel devra [choisir un des fournisseurs d'énergie pour professionnels](#). On sera attentif au prix du kWh HT, à son évolution dans le temps, au prix de l'abonnement HT et à la durée d'engagement du contrat. Une fois le contrat ouvert, la mise en service tarde 10 jours ouvrés et coûte 42,21 € HT.